

Délibération n°240052

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 17/09/2024 Date d’Affichage : le 17/09/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 25/09/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE

Le maire rappelle que, depuis 2021, la commune participe à la mesure gouvernementale « Cantine à 1 euro » qui permet à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900 de bénéficier d'un repas à la cantine au tarif d'un euro.

Concernant les autres quotients familiaux, le tarif du repas est le suivant depuis 2021 :

Quotient familial	Prix du repas
901/1100	3.32 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.55 €
Adultes	3.55 €

A partir de septembre, le coût d'achat d'un repas auprès d'Ansamble augmente de 3% et passe de 3.41 € à 3.52 €

Il convient de noter qu'il ne faut pas simplement comparer le prix d'achat du repas à Ansamble avec le tarif facturé aux parents. En effet, de nombreux coûts supplémentaires s'ajoutent au prix du repas dans l'organisation du temps de cantine : salaires du personnel, factures d'eau et d'électricité, ménage de la cantine... et les recettes sont loin de couvrir les dépenses engagées.

Il est proposé de répercuter l'augmentation du prix du repas sur le tarif proposé aux parents, sachant que cette augmentation de 10 centimes par repas représentera environ 14 € de plus par enfant et par an.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°210027 du 1^{er} juillet 2021 instaurant le dispositif « cantine à 1 € » et modifiant les tarifs de cantine

VU la délibération n°240017 du 8 avril 2024 reconduisant le dispositif « cantine à 1 € » pour la période 2024 à 2027.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** comme suit les tarifs de la cantine scolaire à compter de janvier 2025 :

Quotient familial	Prix du repas
0/500	1 €
501/700	1 €
701/900	1 €
901/1100	3.42 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.65 €
Adultes	3.65 €

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 23 septembre 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,

Gérard POUJADE



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**